

PROJET DE LOI

N° 62

adopté

SÉNAT

le 28 avril 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification d'une Convention entre la République française et le Royaume du Maroc, relative au statut des personnes et de la famille et à la coopération judiciaire.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 171 et 277 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et le Royaume du Maroc relative au statut des personnes et de la famille et à la coopération judiciaire, signée à Rabat le 10 août 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 avril 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 171 (1981-1982), Sénat.